

**QU'EST-CE QU'UN CERTIFICAT, UN WARRANT, UN BON DE SOUSCRIPTION ?**

En complément des titres financiers dits classiques (actions, obligations, OPCVM...), les professionnels ont créé des instruments plus complexes tels que les certificats, warrants et bons de souscription, dont la valeur dépend du prix d'un ou plusieurs actif(s) sous-jacent(s) (actions, obligations, taux d'intérêt, taux de change, indices boursiers ou matières premières).

Cette fiche vous informe sur les instruments financiers suivants :

- les certificats également appelés certificats indexés,
- les warrants,
- les bons de souscription.

Les programmes d'émission de warrants et de certificats donnent lieu à l'établissement d'un document d'information ("Prospectus de Base") visé ou approuvé par l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») en France.

REPÈRES

- Ces instruments financiers sont susceptibles de connaître des fluctuations de cours importantes, **l'investisseur pouvant, dans certaines circonstances, perdre l'intégralité de son investissement**. En conséquence, effectuer des transactions sur ces instruments implique d'avoir une expérience des transactions sur les marchés de capitaux et sur des titres dont le cours est lié à un élément sous-jacent ainsi qu'une correcte évaluation des risques liés à ces titres.
- Les **ordres d'achat et de vente** sur les certificats doivent être passés, de préférence, à un **prix fixé** dit « cours limité », validité jour.
- Les certificats, les warrants et les bons de souscriptions (depuis le 1^{er} janvier 2014) ne sont **pas éligibles au PEA**.

Présentation des certificats, warrants et bons de souscription**Les certificats**

Un certificat est un instrument financier coté en Bourse. **Il vous permet, pendant une durée déterminée, de participer à l'évolution** d'un ou plusieurs sous-jacent(s).

La date d'échéance correspond à la date, fixée au moment de l'émission, à laquelle le certificat expire et n'est plus négociable. À cette date, l'investisseur reçoit un montant de remboursement dont les modalités de calcul sont définies dès l'émission et dépendent de l'évolution du sous-jacent (sous réserve d'absence de faillite, de défaut de paiement ou de mise en résolution de l'émetteur et, le cas échéant, du garant). Le montant remboursé à l'échéance peut être inférieur à la valeur nominale du certificat, voire nul.

Le certificat étant négociable, il peut être acheté et vendu à son cours coté en bourse à tout moment pendant sa durée de vie.

Les certificats sont émis par des établissements financiers, tels que BNP Paribas, qui s'engagent à maintenir leur liquidité. En effet, BNP Paribas assure en permanence l'existence d'un prix d'achat et d'un prix vente. Cependant, une quantité minimale de certificats est exigée pour réaliser la vente, il s'agit de la **quotité**.

À chaque certificat correspond **une parité**, c'est-à-dire le nombre de certificats nécessaire donnant droit au sous-jacent.

Il existe plusieurs sortes de certificats dont les certificats bonus cappés, reverse convertible, floorés, bull, bear, discount, turbos, etc.



Les warrants

Un warrant est un instrument financier à capital non garanti qui donne à son détenteur le droit (et non l'obligation) d'acheter (« call ») ou de vendre (« put ») un sous-jacent à un prix d'exercice ou « strike » et ce, à ou jusqu'à une date d'échéance (ces éléments étant déterminés à l'avance).

Les warrants sont émis par des établissements financiers qui en assurent eux-mêmes la tenue de marché. Ils sont négociables en bourse à tout moment durant leur maturité : ils peuvent donc être achetés moyennant le versement d'une prime ou vendus moyennant l'encaissement d'une prime.

Le prix d'un warrant varie à la hausse ou à la baisse en fonction de l'évolution du sous-jacent et peut donc fortement fluctuer. En effet, le warrant comprend un effet de levier qui permet de multiplier la performance de l'actif sous-jacent, mais aussi sa baisse.

Il existe deux types de warrants :

- **le call warrant (option d'achat)** qui donne le droit d'acheter le sous-jacent et ainsi de couvrir tout ou partie de son portefeuille ou de spéculer sur la hausse de son cours ;
- **le put warrant (option de vente)** qui donne le droit de vendre le sous-jacent et ainsi de couvrir tout ou partie de son portefeuille ou de spéculer sur la baisse de son cours.

Les warrants permettent donc de couvrir un portefeuille contre l'évolution de l'actif sous-jacent ou de spéculer à la hausse comme à la baisse sur cette évolution. **Toutefois, ils peuvent perdre toute leur valeur et leur acquéreur peut ainsi perdre la totalité de son investissement, c'est-à-dire le montant de la prime payée.**

À chaque warrant correspond **une parité**, c'est-à-dire le nombre de warrants nécessaire pour pouvoir exercer son droit sur le sous-jacent. Ainsi une parité de 10 sur un call warrant sur action signifie qu'il faut exercer 10 warrants pour pouvoir acheter une action au prix d'exercice.

De plus, les warrants sont négociés par lot. La quantité spécifique de warrants par lot correspond au multiple d'un nombre et est appelée **quotité**. Dans la plupart des cas, la quotité d'un warrant sur action est de 1 000, c'est-à-dire qu'il faut acheter les warrants par paquet de 1 000.

Le prix d'un warrant est représenté par sa prime, correspondant à la somme de deux variables :

- **la valeur intrinsèque** :
 - dans le cas du call, c'est la différence entre le cours du sous-jacent et le prix d'exercice, divisée par la parité du warrant. Le call a une valeur positive s'il permet d'acheter moins cher le sous-jacent qu'en passant directement par le marché, c'est-à-dire si le cours du sous-jacent est supérieur au prix d'exercice. Dans les autres cas, le call a une valeur nulle puisqu'il est plus intéressant de passer les opérations directement sur le marché ;
 - dans le cas du put, c'est la différence entre le prix d'exercice et le cours du sous-jacent, divisée par la parité du warrant. Le put a une valeur positive lorsqu'il permet de vendre plus cher le sous-jacent qu'en passant directement par le marché, c'est-à-dire si le prix d'exercice est supérieur au cours du sous-jacent. Dans les autres cas, le put a une valeur nulle puisqu'il est plus intéressant de passer les opérations directement sur le marché ;
- **la valeur temps** : c'est la différence entre le prix du warrant et la valeur intrinsèque. Tant que le warrant n'est pas arrivé à maturité, il garde une valeur temps. C'est la valeur spéculative du warrant que consent à payer l'investisseur pour bénéficier d'une évolution favorable du sous-jacent pendant la durée de vie de l'option. Elle est affectée, entre autres, par la maturité du warrant et la volatilité du sous-jacent.



Les bons de souscription

Un bon de souscription est un instrument financier permettant d'acheter un titre financier déterminé qui peut être une action ou une obligation à un prix d'exercice convenu d'avance et jusqu'à une date d'échéance. Le prix d'exercice est souvent fixé en-dessous du prix de marché du sous-jacent ce qui permet au détenteur du bon de souscription de pouvoir acheter le titre moins cher.

Les bons de souscription sont émis par des sociétés cotées et portent sur leurs propres titres. Ils sont souvent émis au cours d'une augmentation de capital, et parfois au cours d'une émission obligataire. Ils prennent notamment la forme d'Actions à Bons de Souscription d'Actions ou d'Obligations (« ABSA » ou « ABSO ») ou d'Obligations à Bons de Souscription d'Actions ou d'Obligations (« OBSA » ou « OBSO »).

Après l'émission, le sous-jacent et le bon de souscription font l'objet d'une cotation séparée. Le bon de souscription étant coté en bourse, il peut être négocié sur le marché jusqu'à sa date d'échéance.

Le prix des bons de souscription varie en fonction de leur durée de vie, ainsi que des fluctuations du sous-jacent. Ces variations amplifient le prix du bon de souscription, tant à la hausse qu'à la baisse compte tenu du mécanisme de l'effet de levier :

- plus l'écart entre le prix du sous-jacent sur le marché et le prix d'exercice du bon de souscription est important, plus le bon vaut cher ;
- à l'inverse, si le prix d'exercice du bon est supérieur ou égal au prix de marché du sous-jacent, le bon de souscription aura une valeur nulle.

Dès lors, les bons de souscription permettent à un investisseur de spéculer sur la hausse d'un titre sans avoir à régler le montant de capitaux qui aurait été dû en cas d'achat direct de ce titre.

Les bons de souscription se caractérisent par :

- leur prix d'exercice, c'est-à-dire le prix à payer pour acquérir l'action ou l'obligation nouvelle ;
- leur parité de souscription, soit le nombre d'actions ou d'obligations auquel donne droit un bon. Par exemple, 1 bon pour 1 action, 3 bons pour 2 actions...,
- leur durée de vie.

Le prix d'un bon de souscription est constitué de deux composantes essentielles :

- la **valeur intrinsèque** qui est égale à la différence entre le prix de marché de l'action ou de l'obligation sous-jacente et le prix d'exercice ;
- la **valeur temps** qui traduit l'anticipation de l'évolution du sous-jacent à la hausse d'ici la date d'échéance. Elle est d'autant plus importante que l'échéance est éloignée, et elle décroît d'autant plus vite que l'échéance est proche. En effet, plus l'échéance du bon approche moins il est probable que la valeur du sous-jacent varie. Généralement, la diminution de la valeur temps s'accélère dans les six mois précédant l'échéance.

Les bons de souscription permettent de spéculer uniquement sur la hausse du sous-jacent et non sur sa baisse.

Un bon de souscription n'est pas une action ni une obligation. Il ne donne aucun droit sur les bénéfices, l'actif ou le passif de la société. **Il comporte une part de risque non négligeable lié à la valeur temps et donc expose l'investisseur à un risque supérieur à celui résultant de la détention du sous-jacent.**

Le calcul de la valeur d'un bon de souscription à sa date d'échéance est simple et correspond au cours de l'action ou de l'obligation à cette date, diminué du prix d'exercice.

Quels sont les risques d'un investissement en certificats, warrants ou bons de souscription ?

Toute opération de marché sur ces instruments financiers comporte des risques, du fait notamment des variations des sous-jacents. Au regard de ces risques, tout investisseur doit disposer des connaissances et de l'expérience nécessaires pour évaluer les caractéristiques et les risques liés à chaque opération.

Les warrants, les certificats et les bons de souscription sont des instruments financiers susceptibles



de connaître des fluctuations de cours importantes, le porteur pouvant dans certaines circonstances perdre l'intégralité de son investissement. En conséquence, effectuer des transactions sur ces instruments implique d'avoir une expérience des transactions sur les marchés de capitaux et sur des titres dont le cours est lié à un élément sous-jacent ainsi qu'une correcte évaluation des risques liés à ces titres.

Les certificats

Il existe plusieurs gammes de certificats qui présentent des niveaux de risque de perte en capital différents à leur date d'échéance.

Certaines stratégies en font des instruments dont les risques encourus sont similaires à ceux des actions, d'autres sont encore plus risqués mais offrent en contrepartie un potentiel de gain plus important. Ainsi, les certificats comportant un effet de levier amplifiant les variations à la hausse comme à la baisse du sous-jacent entraînent un risque de perte partiel ou total du capital investi.

Les certificats exposent également l'investisseur à un risque de perte en capital en cas de revente avant leur date d'échéance. En effet, si l'investisseur est contraint de céder les certificats qu'il détient avant cette date, il risque de subir une perte en capital non mesurable a priori qui dépend des conditions de marché au jour de la revente.

La performance de certains certificats peut être inférieure à celle d'un investissement direct dans le sous-jacent. Lorsqu'ils portent sur des actions, les certificats ne distribuent pas les dividendes que ces actions sont susceptibles de verser.

Les warrants

Les warrants sont des instruments financiers très techniques et risqués. Ils s'adressent donc à des investisseurs ayant une expérience des transactions sur les marchés de capitaux et sur des titres dont le cours est lié à un élément sous-jacent ainsi qu'une correcte évaluation des risques liés à ces titres.

En raison de leur fort effet de levier, ils amplifient à la hausse comme à la baisse les évolutions de la valeur du sous-jacent. L'effet de levier accroît les gains et les pertes, ce qui constitue un risque. En effet, en cas de mauvaise anticipation de l'évolution du sous-jacent, le porteur peut perdre jusqu'à la totalité de son investissement, et ce même avant la date d'échéance du warrant.

En outre, plus la date d'échéance du warrant est proche, plus la valeur temps diminue et donc plus le prix du warrant diminue.

Les bons de souscription

L'intérêt d'un bon de souscription pour son acquéreur est notamment de pouvoir spéculer sur la hausse du sous-jacent avec une mise de fonds de départ relativement modeste. Il permet ainsi de bénéficier d'un effet de levier qui joue cependant également à la baisse. Ainsi, lorsque le cours de l'action ou de l'obligation sous-jacente passe et reste en dessous du prix d'exercice du bon de souscription, ce dernier a une valeur nulle.

Pour l'acquéreur, la perte maximale est connue d'avance et correspond au prix payé pour acquérir le bon. En théorie, le gain potentiel n'est pas limité.

Ce qu'il faut savoir avant d'investir dans ces instruments financiers

1. Avant d'investir sur les marchés financiers, votre conseiller vous proposera d'établir un diagnostic pour définir le placement le mieux adapté à votre situation personnelle, qui tiendra compte de votre situation financière, de votre objectif et de votre horizon de placement, de votre appétence au risque, de votre connaissance et de votre expérience en matière financière.
2. Vous devez disposer d'un compte titres ouvert auprès de votre banque pour y loger vos titres et à cette fin avoir signé la convention de Compte d'Instruments Financiers.



3. Chaque type d'instruments financiers est spécifique. Avant d'effectuer toute opération sur ces valeurs, vous devez lire attentivement le Prospectus de Base, les Conditions Définitives et le Résumé Spécifique à l'émission ou le document d'information clé du produit dérivé. Vous y trouverez notamment son mode de fonctionnement, ses caractéristiques et les risques inhérents au sous-jacent.
Tout client de BNP Paribas devra, avant toute négociation sur les certificats et/ou les warrants, signer une notice d'information spécifique dans son agence ou sur le site www.antilles-guyane.bnpparibas
4. Les instruments décrits dans cette fiche s'adressent à des investisseurs avertis et sachant apprécier les risques inhérents aux investissements en bourse. Ce sont des instruments financiers complexes, à traiter avec précaution. Vous devez vous informer sur l'évolution du sous-jacent et garder à l'esprit leur date d'échéance.
5. Les performances passées d'un instrument financier et de son sous-jacent ne préjugent pas de leurs performances futures.
6. Le **certificat** est remboursé à l'échéance en fonction des conditions fixées dès son émission. Ces conditions anticipent différentes tendances de marché (hausse, baisse, faible variation ou stabilité). Vous devrez donc comprendre ces conditions de remboursement avant d'investir dans un certificat.
7. Le **warrant** fonctionne comme une option. Il est indispensable de bien comprendre leur fonctionnement ainsi que les risques y afférents avant d'investir.
8. La perte de la valeur temps d'un **bon de souscription** s'accélère durant les 6 mois précédant son échéance. La volatilité de son prix augmente et en fait un instrument financier risqué, et ce d'autant plus si le cours de l'action ou de l'obligation sous-jacente est inférieur au prix d'exercice du bon. Dans ce cas, la valeur du bon est seulement composée de la valeur temps qui diminue chaque jour.

Les frais

Toute opération sur ces instruments engendre en général :

- des **frais de négociation** à chaque ordre passé de vente ou d'achat, avec un minimum de facturation. Leur montant peut varier selon le mode de transmission de votre ordre, la nature des titres, leur place de négociation (domestique ou étrangère) et le montant de votre ordre.

Toute détention de ces instruments engendre en général :

- des **droits de garde** pour la conservation et la gestion de vos titres,
- des **frais de gestion** pouvant être perçus sur certains certificats.

Fiscalité

Pour vous informer sur la fiscalité de ces instruments financiers et connaître les dernières dispositions fiscales :

- vous pouvez vous adresser à votre conseiller en agence,
- ou consulter la documentation disponible sur le site impôts.gouv.fr ou sur www.antilles-guyane.bnpparibas



Glossaire

- **Effet de levier** : possibilité de recevoir des gains importants à partir d'un investissement initial faible.
- **Sous-jacent** (ou support) : actif financier sur lequel est basé l'instrument financier. L'évolution de la valeur du sous-jacent détermine celle de l'instrument. Les sous-jacents sont variés et peuvent être des actions françaises ou étrangères, des indices français ou internationaux, des paniers d'actions ou d'indices, des devises, des matières premières, des obligations, etc.
- **Date d'échéance (ou de maturité)** : date fixée au moment de l'émission à laquelle l'instrument expire.
- **Prix d'exercice ou strike** : pour les bons de souscription, il s'agit du prix auquel vous pouvez acheter ou vendre le sous-jacent lorsque vous exercez votre instrument financier. Ce prix est déterminé à l'avance au moment de son émission. Il ne peut pas être modifié, sauf en cas d'opération sur le sous-jacent (augmentation de capital, distribution d'action gratuite, division du titre). Dans ce cas, le prix est ajusté pour tenir compte de l'opération.

En savoir plus

Votre conseiller se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.
Vous pouvez également consulter la documentation disponible sur le site www.antilles-guyane.bnpparibas
(Coût de connexion selon fournisseur d'accès).